



Ouagadougou, le

05 JUIN 2025

# COMMUNIQUE

## 1. Appel à candidature

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a l'honneur de porter à la connaissance du public burkinabè, le lancement d'un deuxième appel à candidatures féminines pour un programme d'octroi de **soixante-quatorze (74) bourses d'études de niveaux master et doctorat au titre de l'année académique 2025-2026** dans les universités publiques du Burkina Faso.

Ce programme entre dans le cadre du Projet d'Appui au Renforcement de la Gestion du Foncier et des Mines (PARGFM) mis en œuvre par le Gouvernement du Burkina Faso avec l'appui financier de la Banque mondiale.

### **Objectif du programme**

L'objectif dudit programme est de promouvoir l'expertise féminine dans les domaines de spécialisations du foncier et des mines :

- **Pour le volet Foncier** : vingt-neuf (29) bourses en Master dont 5 en master 1 et 24 en master 2.
- **Pour le volet Mines** : quarante-cinq (45) bourses dont trois (03) en deuxième ou troisième année de Doctorat, quinze (15) en master 1, et vingt-sept (27) en master 2.

### **Domaines de spécialisation**

~~Les domaines prioritaires de spécialisation éligibles au programme de bourses se déclinent~~  
comme suit :

#### **Volet Foncier**

- Politique foncière et aménagement du territoire ;
- Foncier et dynamique territoriale ;
- Foncier et dynamique socioéconomique ;
- Système d'information géographique et gestion foncière ;
- Foncier, climat, environnement ;

- Foncier et sécurité alimentaire ;
- Foncier, fiscalités, crises, Gouvernance et territoire ;
- Tout autre domaine connexe pertinent.

### **Volet Mines**

- Etudes géo scientifiques ;
- Mines (impacts environnementaux, socioéconomiques et sanitaires) ;
- Économie et fiscalité minière ;
- Génie mécanique et génie des procédés ;
- Génie minier ;
- Tout autre domaine connexe pertinent.

### **Public cible**

Le public cible pour la bourse est constitué exclusivement des étudiantes des niveaux Master et Doctorat des universités publiques du Burkina Faso.

## **2. Conditions de candidature**

Les candidates doivent répondre aux critères suivants de recevabilité de leurs dossiers :

### **Pour les mastérantes**

- être de nationalité burkinabé ;
- être titulaire d'une attestation ou du diplôme de licence dans les domaines de spécialisation ciblés dans le Foncier ou les Mines tels que décrits ci-dessus ou tout autre domaine connexe pertinent ;
- ne pas être âgé de plus de 27 ans révolus au 31 décembre 2025 pour la première année de Master en ce qui concerne les non travailleuses ;
- ne pas être âgé de plus de 28 ans révolus au 31 décembre 2025 pour la deuxième année de Master en ce qui concerne les non travailleuses ;
- pour les candidates du régime travailleur, disposer d'une autorisation de sa hiérarchie ;
- être inscrite en première ou en deuxième année de Master au titre de l'année académique 2025-2026, dans une Institution d'Enseignement Supérieur et de Recherche du Burkina Faso dans les domaines de spécialisation ciblés ou tout autre domaine connexe pertinent ;
- disposer d'un protocole de recherche qui fait ressortir notamment les points suivants : **introduction, problématique, objectif général, objectifs spécifiques, méthodologie, résultats attendus, chronogramme, budget, références bibliographiques** ;
- s'engager à réaliser les études et les travaux de recherche jusqu'à l'obtention du diplôme de Master ;
- avoir un encadreur prêt à conduire les travaux de recherche jusqu'à la soutenance du mémoire de Master.

### **Pour les doctorantes**

- être de nationalité burkinabé ;
- être titulaire d'un Master ou d'un diplôme d'ingénieur de conception (ou tout titre équivalent), dans les domaines de spécialisation ciblés du volet Mines ou tout autre domaine connexe pertinent ;
- ne pas être âgé de plus de 35 ans révolus au 31 décembre 2025 pour la deuxième année de thèse en ce qui concerne les non travailleuses ;
- ne pas être âgé de plus de 36 ans révolus au 31 décembre 2025 pour la troisième année de thèse en ce qui concerne les non travailleuses ;
- être inscrite en deuxième ou en troisième année de Doctorat au titre de l'année académique 2025-2026, dans les domaines de spécialisation ciblés du volet Mines ou tout autre domaine connexe pertinent dans une université publique du Burkina Faso ;
- disposer d'un protocole de thèse de doctorat en cours de mise en œuvre, se rapportant aux objectifs du PARGFM- volet mines à savoir : **études géo scientifiques, économie et fiscalité minière, génie mécanique et génie des procédés, génie minier, tout autre domaine connexe pertinent** ;
- s'engager à réaliser les études et les travaux de recherche jusqu'à l'obtention du diplôme de Doctorat ;
- avoir un directeur de thèse prêt à conduire les travaux de recherche jusqu'à la soutenance du doctorat ;
- fournir un justificatif de grade du directeur de thèse.

### **3. Composition du dossier de candidature**

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

#### **Pour les mastérantes**

- une fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme **CampusFaso : [www.campusfaso.bf](http://www.campusfaso.bf)**) ;
- l'original de l'extrait d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
- l'original du certificat de nationalité burkinabè ou l'original de la copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè, ou encore la photocopie légalisée de l'un de ces deux documents ;
- une photocopie légalisée du diplôme du Baccalauréat ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes des trois (03) années de la licence (semestres 1 à 6) **comportant les moyennes semestrielles ou annuelles** ou les copies des relevés de notes des trois (03) années de la licence (semestres 1 à 6), téléchargées sur la plateforme CampusFaso et **comportant les moyennes semestrielles ou annuelles** ;
- une photocopie légalisée du diplôme de licence (ou titre équivalent) dans les

- domaines de spécialisation ciblés ou tout autre domaine connexe pertinent ;
- une photocopie légalisée de l'attestation d'inscription ou de préinscription en première ou en deuxième année de Master au titre de l'année académique 2025-2026 ;
  - un protocole de recherche en master faisant ressortir les points suivants : **introduction, problématique, objectif général, objectifs spécifiques, méthodologie, résultats attendus, chronogramme, budget, références bibliographiques** ;
  - un curriculum vitae daté et signé ;
  - une lettre d'engagement de la candidate à réaliser les études et les travaux de recherche jusqu'à l'obtention du diplôme de Master ;
  - une lettre d'engagement du directeur de mémoire (enseignant ou chercheur de rang A) ;
  - un justificatif de grade du directeur de thèse ;
  - un casier judiciaire de moins de trois (03) mois.

#### **Pour les doctorantes**

- la fiche de candidature renseignée (à télécharger sur la plateforme **CampusFaso** : [www.campusfaso.bf](http://www.campusfaso.bf)) ;
- l'original de l'extrait d'acte de naissance ou la photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
- l'original du certificat de nationalité burkinabè ou l'original de la copie certifiée conforme du certificat de nationalité burkinabè, ou encore la photocopie légalisée de l'un de ces deux documents ;
- les photocopies légalisées des relevés de notes du Master (S1, S2, S3 et S4) **comportant les moyennes semestrielles ou annuelles** ou les copies des relevés de notes du Master (S1, S2, S3 et S4), téléchargées sur la plateforme CampusFaso et **comportant les moyennes semestrielles ou annuelles** ;
- la photocopie légalisée du diplôme de master ou d'ingénieur de conception ou titre équivalent dans les domaines de spécialisation ciblés ;
- la photocopie légalisée de l'attestation d'inscription ou de préinscription en deuxième ou en troisième année de Doctorat au titre de l'année académique 2025-2026 ;
- un protocole de recherche en doctorat faisant ressortir notamment les points suivants : **introduction, problématique, objectif général, objectifs spécifiques, méthodologie, résultats attendus, chronogramme, budget, références bibliographiques** ;
- une lettre d'engagement du directeur de thèse à diriger la thèse de doctorat (enseignant ou chercheur de rang A) ;
- un justificatif de grade du directeur de thèse.
- une lettre de motivation de la candidate ;
- un curriculum vitae daté et signé ;

- une lettre d'engagement par laquelle la candidate indique sa disponibilité à respecter les conditions de la bourse telles qu'énoncées dans l'appel à soumission et dans le manuel de gestion ;
- un casier judiciaire de moins de trois (03) mois.

***NB :** Du fait de l'insécurité, les zones d'étude devraient être choisies en conséquence de manière à éviter des retards de mise en œuvre des projets de recherche.*

#### **4. Procédure de dépôt du dossier**

Les candidates à ces bourses doivent soumettre leurs dossiers de demande de bourse sur la plateforme CAMPUSFASO à travers le lien suivant : [www.campusfaso.bf](http://www.campusfaso.bf)

Les dossiers doivent être soumis sur la plateforme du **16 juin au 13 juillet 2025 au plus tard à 23 h 59 min. sur le site : <https://campusfaso.bf> dans la rubrique « Bourses ».**

Pour la procédure, une fois sur la plateforme, chaque postulante doit :

- créer un compte INE (Identifiant National d'Etudiant) s'il n'en a pas. **Il doit s'assurer de conserver soigneusement son mot de passe de connexion qu'il recevra par email ;**
- se connecter à son compte INE à l'aide de son identifiant (INE) et du mot de passe reçu par email ;
- cliquer sur la rubrique « Bourse » pour accéder à l'espace dédié au dépôt de son dossier de candidature à la bourse PARGFM ;
- renseigner tous les champs et **charger les scans de toutes les pièces constitutives** du dossier de candidatures aux champs qui y sont réservés ;
- valider sa candidature.

#### **5. Recommandation pour le dépôt des dossiers**

La candidate doit s'assurer :

- avant de commencer, la procédure de dépôt en ligne, de disposer d'une bonne connexion ;
- ~~avant de commencer, la procédure de dépôt en ligne,~~ **de scanner de manière lisible toutes les pièces requises ;**
- que la taille maximale de chacune des pièces scannées (fichiers) et à joindre au dossier ne dépasse pas cinq (05) Mégaoctets (Mo) ;
- d'enregistrer son dossier avant la date limite de dépôt des candidatures ; **se reconnecter après le dépôt pour vérifier que son dossier est bien complet et que toutes les pièces ont été bien chargées dans les champs appropriés de l'espace de candidature ;**

- d'avoir reçu un email de confirmation, après avoir soumis avec succès sa candidature ;  
**la réception de l'email de confirmation ne garantit pas la conformité du dossier aux termes du communiqué, mais indique que le dossier a été effectivement déposé.**

La candidate pour la bourse de thèse de Doctorat doit présenter son protocole de thèse conformément **au canevas requis** téléchargeable sur le même site.

## **6. Modalités d'examen du dossier**

La sélection se fait sur la base de l'excellence et en tenant compte de :

- la recevabilité administrative des dossiers de candidature (conditions de candidature) ;
- l'authenticité des pièces demandées (relevés de notes, copies légalisées des diplômes, du certificat de nationalité burkinabé, lettre d'engagement, curriculum vitae, références de (s) l'encadreur(s)...);
- la qualité du protocole de recherche ; en plus, le budget et la faisabilité du projet de thèse seront évalués.

**NB : L'étude doctorale est exclusive au volet mine et ne doit pas excéder la date du 30 juin 2027.**

## **7. Clause contre l'exploitation, l'abus sexuel et le harcèlement sexuel**

Conformément aux normes et principes qui régissent les activités du PARGFM, l'exploitation, l'abus sexuel et le harcèlement sexuel sont formellement interdits à l'encontre des candidates ou de leurs proches ou contre les membres des instances de décision impliqués dans les différentes étapes du processus de sélection des bénéficiaires des bourses.

La dénonciation peut se faire auprès du PARGFM via le Numéro Vert gratuit suivant : 80 00 13 46.

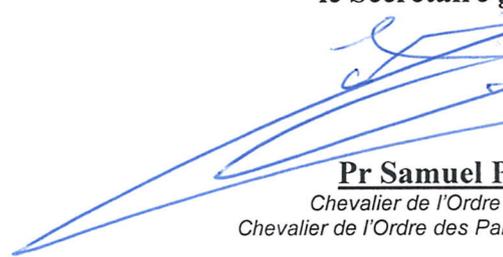
## **8. Financement**

Le financement des projets de master et de thèse est assuré par le PARGFM pour compter du ~~1er octobre 2025~~ et prend en compte :

- l'allocation mensuelle de subsistance des étudiantes selon le niveau d'études ( 58 790 pour le master 1, 71 280 FCFA à partir du master 2) ;
- les frais de recherches pour les étudiantes en master 2 volet foncier et mine sont plafonnés à 2 500 000 FCFA et couvrent les sorties de terrain, la collecte des données, les frais de laboratoires et de scolarité, etc.) ;

- les frais de recherches pour les étudiantes en thèse volet mines sont plafonnés à 14 000 000 FCFA intégrant les achats de réactifs, les analyses de laboratoire, les frais de scolarité, les frais de laboratoire, la collecte de données, les frais de publications des articles, la participation à des colloques au niveau national, etc.).

**P/le Ministre et par délégation  
le Secrétaire général**



**Pr Samuel PARE**

*Chevalier de l'Ordre de l'Etat  
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques*